

auxquels il avait communiqué la première partie de son ouvrage.

Nous nous faisons un devoir de reproduire en entier une de ces lettres, dans laquelle une autorité à coup sûr très-compétente apprécie le mérite du *Code Civil annoté* beaucoup mieux que nous ne saurions le faire.

L'honorable Juge Routhier écrit ce qui suit à M. de Bellefeuille :

“ C'est de grand cœur que je vous félicite d'avoir mené à bonne fin l'important travail que vous m'avez adressé, et que vous auriez eu droit d'intituler *Le Code Civil Annoté*.

“ Je n'ai pu l'examiner dans toutes ses parties ; mais il m'a suffi d'un coup d'œil rapide pour saisir l'inappréciable mérite de l'ensemble.

“ Depuis plusieurs années je désirais qu'un homme laborieux et versé dans la science du Droit entreprit cet ouvrage, dont le besoin se faisait vivement sentir, et je suis heureux de constater qu'il est fait et bien fait.

“ Il y a lieu de se réjouir des progrès que l'étude du Droit a faits dans notre pays depuis la codification de nos lois, et de la facilité qu'elle offre maintenant à la jeunesse studieuse, grâce aux travaux de quelques hommes zélés comme vous. Il ne saurait entrer dans le cadre d'une simple lettre de mentionner toutes les publications canadiennes qui méritent la reconnaissance de nos hommes de loi ; mais je saisis cette occasion de payer un juste tribut d'éloges au récent *Digest* de M. Stephens et à l'œuvre volumineuse et savante de l'Hon. juge Loranger.

“ Nous vivons dans un temps où l'on fait tout très-vite—trop vite peut-être—où l'on voudrait même tout savoir, sans avoir la peine de rien étudier ; il était donc extrêmement utile de présenter dans un seul tableau, de réunir et combiner dans un seul livre notre loi et notre jurisprudence, le texte primitif de notre Code, les modifications qu'il a subies depuis son existence, l'indication des auteurs contenant la solution doctrinale des questions qui découlent du texte, et enfin l'interprétation que nos tribunaux lui ont donnée. Ce travail si désirable manquait, et vous avez heureusement comblé cette lacune.